

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 853

7 septembre 2005

### SOMMAIRE

ADD+ Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	40932	Klinker Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40939
Aiglor Invest S.A. . . . .	40937	Klinker Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40939
Aiglor Invest S.A. . . . .	40937	Klöckner Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40917
Alicia S.A., Luxembourg . . . . .	40907	Klöckner, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40909
Aragon Sicav, Luxembourg . . . . .	40932	Lextone S.A., Luxembourg . . . . .	40929
Austfinanzverwaltung S.A., Luxembourg . . . . .	40944	Lextone S.A., Luxembourg . . . . .	40937
Automotive Industries, S.à r.l. . . . .	40924	LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., Luxembourg . . . . .	40929
Banque Carnegie Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	40928	Luxonen S.A.H., Luxembourg . . . . .	40931
BCB S.A., Luxembourg . . . . .	40927	Mag-Data Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	40930
Bruskort International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40907	Marvol Holdings S.A. . . . .	40926
Bruskort International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40907	Marvol Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	40916
Bruskort International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40908	Melicha, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40938
BVS Centre Management S.A., Luxembourg . . . . .	40934	Misteri Fernand, S.à r.l., Dudelange . . . . .	40934
Callander Managers S.A., Luxembourg . . . . .	40932	Mondial Vacation Club S.A., Luxembourg . . . . .	40928
Compagnie Financière Montchoisi S.A., Luxem- bourg . . . . .	40916	Mondial Vacation Club S.A., Luxembourg . . . . .	40928
Compradore S.A.H., Luxembourg . . . . .	40927	Morave Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40929
Design Deco Pub S.A., Mamer . . . . .	40940	Morave Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40929
Design Deco Pub S.A., Mamer . . . . .	40941	Morave Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40929
Dufenergy S.A., Luxembourg . . . . .	40924	Multi-Agro S.A.H., Luxembourg . . . . .	40939
Ebony Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40898	N.S.I., New Step International S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	40908
ED Gestion Capital, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40902	Nouvelle Société Vins du Portugal, S.à r.l., Differ- dange . . . . .	40932
Egoholding S.A., Luxembourg . . . . .	40904	Operinvest S.A., Luxembourg . . . . .	40927
Egoholding S.A., Luxembourg . . . . .	40904	Paradise Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40916
Egoholding S.A., Luxembourg . . . . .	40904	Portena Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40937
Egoholding S.A., Luxembourg . . . . .	40904	Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	40898
Egoholding S.A., Luxembourg . . . . .	40905	Produits Méditerranéens International, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	40908
Egoholding S.A., Luxembourg . . . . .	40905	Société Civile Luxembird, Luxembourg . . . . .	40905
Euroclear Re S.A., Luxembourg . . . . .	40942	Société de Gérance Maritime S.A., Luxembourg . . . . .	40927
Euroclear Re S.A., Luxembourg . . . . .	40943	Sovaprim S.A., Luxembourg . . . . .	40908
Farina European Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	40926	Sovaprim S.A., Luxembourg . . . . .	40908
G3 Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	40931	Style Coiffure, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40928
Gervi Holding S.A. . . . .	40926	Tresfin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40926
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxem- bourg . . . . .	40938	UBP Multifunds, Sicav, Luxembourg . . . . .	40916
Imfin Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	40942	Vetinvest, Sicav, Luxembourg . . . . .	40932
Imfin Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	40942		
Klinker Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40939		

**PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.533.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(032997.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**EBONY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 102.155.

In the year two thousand and five, on the first of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CERBERUS LuxCo LDC, a limited duration company incorporated pursuant to the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the number 14.462, having its registered office at CAL-EDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, P.O. Box 1043GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.,

here represented by Ms Isabelle Lux, «licencié en droit», residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 28 February 2005.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole participant of EBONY INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.155, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, on the 23 of July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 13 of October 2004, n° 1023. The articles of incorporation have not been amended since that date.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro, represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred (EUR 100.-) Euro each, all fully subscribed and entirely paid up.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole participant resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to nineteen thousand two hundred Euro (EUR 19,200.-) through the issue of sixty-seven (67) shares of the Company, bearing the numbers 126 to 192 inclusive and having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The new shares have been entirely subscribed by CERBERUS LuxCo LDC, prenamed.

They have been paid-up by a contribution in kind of part of a loan of the same amount against the company.

It results from a declaration drawn up in Luxembourg on March 24, 2005, and signed by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., acting in its capacity as manager of EBONY INVESTMENTS, S.à r.l., that the contributed loan is valued at six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

It results likewise from a certificate issued in New York on March 31, 2005 by CERBERUS LuxCo LDC, prenamed, the sole shareholder of the company that:

- «- the debt is an executable instrument and is based on written loan documentation.
- the debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.
- the debt reflects the existing debt between the various partners involved.
- nothing opposes to the contribution of the amount of 6,700.- EUR.»

Such declaration and certificate, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

The sole participant resolves furthermore to amend article 6 of the articles of association so to provide for the possibility to create one or more classes of shares in the share capital of the Company whereby the determination and the allocation of the shares among the various classes of shares (if any) shall be, except for class A shares, determined by link to a specific Investment as more particularly defined by the board of managers. The various classes of shares, if any, shall be distinguished with reference to a letter of the alphabet (from class A, in accordance with alphabetical order for additional classes).

The sole participant resolves that benefits and losses derived from a specific Investments shall be reserved to the relevant participant(s) of such class of shares to the extent permitted by and in accordance with applicable law. The sole participant furthermore resolves that all of the shares of the Company are redeemable in accordance with the present articles of association and within the limits set by applicable law.

*Third resolution*

As a consequence of the first resolution and the second resolution, Article 6 of the Company's articles of association of the Company is modified and reads now as follows:

«**Art. 6.** The corporation's share capital is set at nineteen thousand two hundred Euro (EUR 19,200.-) represented by one hundred ninety-two (192) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the Ordinary Shares).

Each Ordinary Share shall have a serial number for its identification.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The Ordinary Shares may be divided into several classes of shares in the way provided for in these articles of association. The various classes of shares, if any, shall be distinguished with reference to a letter of the alphabet (from class A, in accordance with alphabetical order for additional classes). Except, as the case may be for the Class A shares, the various classes of shares shall be linked to an Investment as defined hereafter.

To the extent permitted by and in accordance with applicable law, all benefits and losses derived from a specific Investment shall be reserved to the participant(s) of the relevant class of shares.

All Ordinary Shares issued by the corporation are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Ordinary Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the corporation in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and the provisions of the present articles of association. The redemption of the Ordinary Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies Act (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Ordinary Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled. The participant(s) agree that the redemption of the Ordinary Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the corporation.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the participant(s) except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

The redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the Redemption Price) is calculated by the board of managers or by such person appointed by the board of managers on the basis of the net asset value of the corresponding Investment.

The net asset value of the Ordinary Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and the net asset value of each Ordinary Share shall be determined in respect of any valuation day by dividing the value of the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities and other costs attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Ordinary Shares of the given class. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the board of managers determines to be fair and reasonable.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present and future shareholders.

At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered shareholders of the class of Ordinary Shares to be redeemed, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the corporation for redemption (the Redemption Notice).»

*Fourth resolution*

The sole participant resolves to change article 10 of the articles of association and to authorize the single manager or, as the case may be the board of managers, to identify and define the Investment made directly or indirectly by the Company which relate to a specific class of shares, respectively to determine to which class of shares the existing or newly issued shares have to be allocated. Finally, the sole participant resolves that when defining the Investment, the board of managers shall also define the rules which shall apply within the framework of these articles and applicable law, to the redemption of shares in accordance with article 6 here above.

As a consequence of this resolution, Article 10 of the Company's articles of association of the Company is modified and reads now as follows:

«**Art. 10.** The corporation is administrated by one or more managers, who need not to be participant(s). If several managers are appointed, they will constitute a board. Moreover, in case of several managers, the board of managers can be composed by A-class and B-class managers.

The manager(s) are appointed by a general meeting of the participant(s) for an undefined period of time and they can be removed for no reason at any time.

Reference in these articles of association to the board of managers should be read as a reference to the sole manager if only one manager has been appointed or exists.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the participants fall within the competence of the board of managers.

The corporation shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or, if applicable, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers shall, with the prior consent of each of the various participants (such prior consent being requested to the extent there exist more than one participant), determine if Ordinary Shares will be of different classes of shares, respectively the board of managers shall identify and define the Investment (as defined hereunder) to be made directly or indirectly by the Company and to determine to which class of shares such Investment has to be allocated. When defining the Investment and the various classes of shares, the board of managers shall respect (to the extent applicable) the equal treatment of the various participants and shall moreover pursuant to the same principles described herein define the rules which shall apply within the framework of these articles, to the redemption of shares to be realised in accordance with article 6 here above.

The board of managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an Investment) to which, except as the case may be class A, each class of Ordinary Shares relates.

In general, in case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented on a board meeting or by way of circular resolution to be signed by the managers.»

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CERBERUS LuxCo LDC, une société établie en conformité avec les lois des îles Cayman, immatriculée auprès du registre des îles Cayman sous le numéro 14.462, ayant son siège social à CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, P.O. Box 1043GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.

ici représentée par Madame Isabelle Lux, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 28 février 2005.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

La comparante étant l'associée unique de EBONY INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 102.155, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1023 du 13 octobre 2004. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille sept cent euros (EUR 6.700,-) afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à dix neuf mille deux cent euros (EUR 19.200,-) par l'émission de soixante-sept (67) parts sociales, portant les numéros allant de 126 à 192 inclus, et ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par CERBERUS LuxCo LDC, préqualifiée.

Elles ont été libérées par un apport en nature d'une partie d'une créance d'un même montant envers la société.

Il résulte d'une déclaration dressée à Luxembourg, le 24 mars 2005, et signée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., agissant en tant que gérante de EBONY INVESTMENTS, S.à r.l. que la créance apportée est évaluée à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Il résulte également d'un certificat émis à New York, le 31 mars 2005 par CERBERUS LuxCo LDC, préqualifiée, l'associée unique de la société, que:

«- la créance est un instrument exécutoire et est basée sur un contrat de prêt par écrit.

- la créance est certaine, liquide et exigible.

- la créance reflète la créance existante entre les différentes parties concernées.

- rien ne s'oppose à l'apport du montant de 6.700,- euros.»

Ces déclaration et certificat, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide en outre de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de créer la possibilité de créer une ou plusieurs classes de parts endéans le capital social de la Société où la détermination et la répartition des parts entre les différentes classes de parts (pour autant qu'elles existent) sera, sauf pour la classe A, déterminée par renvoi à un Investissement spécifique tel que plus particulièrement défini par le conseil de gérance. Les classes de parts différentes, pour autant qu'elles existent, vont être distinguées par référence à une lettre de l'alphabet (de la classe A, en accord avec l'ordre alphabétique pour les classes de parts suivantes).

L'associé unique décide aussi que les profits et pertes liés à un Investissement spécifique seront réservés à (aux) associé(s) de la classe de parts correspondante dans la mesure permis par et en accord avec les lois applicables. L'associé unique décide enfin que toutes les parts sociales sont rachetables en accord avec les présents statuts et dans les limites prévues par la loi.

#### *Troisième résolution*

Suite à la première et deuxième résolution, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et se lit désormais comme suit:

«**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à dix neuf mille deux cent euros (EUR 19.200,-) représenté par cent quatre-vingt-douze (192) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Ordinaires).

Chaque Part aura un numéro de série pour son identification.

Chaque Part Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les Parts Ordinaires peuvent être divisées en différentes classes de parts tel que prévu par les présents statuts. Les différentes classes de parts, pour autant qu'il y en ait, vont être distinguées par référence à une lettre de l'alphabet (de la classe A, en suivant l'ordre alphabétique pour les classes de parts additionnelles). Sauf, selon le cas de figure pour la classe de parts A, les différentes classes de parts vont être liées à un Investissement tel que défini ci-après.

Dans la mesure permis par et en accord avec les lois applicables, tous les profits et pertes dérivés d'un Investissement en particulier se voit être alloué à (aux) l'associé(s) de la classe de parts en question.

Toutes les Parts Ordinaires émises par la société sont des parts rachetables. Les Parts Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la société en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les dispositions des présents statuts. Le rachat de Parts Ordinaires ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) et qui résultent de l'utilisation totale ou partielle de l'Investissement y relatif (tel que défini ci-après). Les Parts Ordinaires qui ont été rachetées seront immédiatement annulées. Les associés conviennent que le rachat des Parts Ordinaires d'une catégorie fait conformément aux présentes respecte leur droit au traitement égalitaire par la société.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les Parts Ordinaires rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux associés; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Le prix de rachat de Parts Ordinaires d'une catégorie de parts sociales (ci-après le Prix de Rachat) est calculé par le conseil de gérance ou par toute personne désignée à cet effet par le conseil de gérance sur base de la valeur des actifs nets de l'Investissement lié.

La valeur de l'actif net des Parts Ordinaires d'une catégorie de parts sociales est exprimée sous forme de valeur par part sociale et la valeur nette d'une Part Ordinaire est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant la valeur de l'actif net de l'Investissement de la classe de parts y liée, celle-ci étant la valeur de marché des actifs constitutifs de l'Investissement moins les dettes et autres charges de cet Investissement telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre de Parts Ordinaires de la catégorie de parts sociales en question. La valeur de marché des actifs de l'Investissement pourra être déterminée au moyen de toute autre base que le conseil de gérance considèrera comme équitable et raisonnable.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le conseil de gérance est définitive et lie la société ainsi que les présents et futurs associés.

Au moins sept (7) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé à chaque associé d'une catégorie de Parts Ordinaires à racheter, indiquant au porteur le nombre de parts sociales qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour retourner les Parts Ordinaires concernées à la société en vue de leur rachat (la Notification de Rachat).»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la société et d'autoriser le gérant unique ou, selon le cas de figure le conseil de gérance, d'identifier et de déterminer les Investissements effectués directement ou indirectement par la Société et qui sont liés à une classe de parts sociales déterminée, respectivement de déterminer à quelle classe de parts sociales, les parts sociales existantes ou à émettre nouvellement doivent être attachées. Finalement, le conseil de gérance décide que lors de la détermination des Investissements, le conseil de gérance détermine également les règles applicables conformes avec les présents statuts et aux lois applicables, qui s'appliquent pour le rachat de parts en accord avec l'article 6 ci-dessus.

En conséquence de la présente résolution, l'article 10 des statuts de la Société est modifié et se lit désormais comme suit:

«**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils vont constituer un conseil de gérance. Aussi, en cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent être divisés en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et sont révocables à tout moment sans justification.

Référence fait dans les présents statuts au conseil de gérance devra être lu comme une référence faite au gérant unique si seulement un seul gérant a été nommé ou existe.



Tous les pouvoirs non expressément réservé par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance, respectivement, le cas échéant, par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le conseil de gérance pourra, de l'accord préalable de chacun des associés (pareil accord n'étant requis que dans la mesure où il existe plus d'un associé), déterminer si les Parts Ordinaires seront ou non allouées à des classes de parts différentes, respectivement le conseil pourra identifier et définir l'Investissement (tel que défini ci-dessous) effectué directement ou indirectement par la société et déterminer à quelle classe pareil Investissement sera attribué. Lors de la définition de l'Investissement et des différentes classes de parts, le conseil de gérance se conformera (dans la mesure applicable) au principe de traitement égalitaire des différents associés et va dans le respect des mêmes principes décrits ci-dessus définir les règles applicables dans le cadre des présents statuts, au rachat de parts conformément à l'article 6 ci-dessus.

Le conseil de gérance identifiera le portefeuille relevant des actifs constituant un investissement (un Investissement) auquel, exception faite le cas échéant de la classe A, chaque catégorie de Parts Ordinaires se rapporte.

En général, en cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance sont prises par la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil ou par résolution circulaire signées par les gérants.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lux, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, vol. 24CS, fol. 20, case 2. – Reçu 67 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(032541.3/230/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

**ED GESTION CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Corporate capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 102.191.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth March 2005.

Before Maître André Schwachtgen, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TURF CAPITAL S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 102.265,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Paris (France), on 24 March 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of ED GESTION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, (i) having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; (ii) incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 21 July 2004, published in the Mémorial C, n° 1035 of 15 October 2004; (iii) entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies in section B, under the number 102.191; (iv) whose articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the company; and (v) whose corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the Company.

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share.

III. The appearing party declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company as show in interim financial statements of the Company dated 24 March 2005, which will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The appearing party declares explicitly to proceed with the immediate dissolution of the Company.

V. The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and acknowledges that the dissolution of the Company is thus terminated without any liquidation procedures and without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company.

VI. Full discharge is granted to the managers for the carrying out of their mandate up to the date of this deed.

VII. The Company is therewith fully dissolved.

VIII. The shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

IX. The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the registered office of the Company: 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, the said proxy holder signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TURF CAPITAL S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 102.265,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas Gauzes, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 24 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité d'associé unique de ED GESTION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, (1) ayant son siège à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; (2) constituée suivant acte notarié du notaire soussigné le 21 juillet 2004, publié au Mémorial C n° 1035 du 15 octobre 2004; (3) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 102.191; (4) dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la société; et (5) dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la «Société»), a requis le notaire soussigné de documenter ce qui suit:

I. La comparante est l'unique associé de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

III. La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société telle que montrée dans le bilan intérimaire de la Société du 24 mars 2005, lequel bilan intérimaire restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. La comparante déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

V. La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et reconnaît que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans procédure de liquidation et sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte.

VII. La Société est complètement dissoute.

VIII. Il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

IX. Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société: 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprends et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(032548.3/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

40904

**EGOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.874.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EGOHOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(032990.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**EGOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.874.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EGOHOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(032991.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**EGOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.874.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EGOHOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(032992.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**EGOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.874.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EGOHOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(032993.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**EGOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.874.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EGOHOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(032994.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---



40905

**EGOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.874.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EGOHOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(032995.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**EGOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EGOHOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(032996.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**SOCIETE CIVILE LUXEMBIRD, Société Civile.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg E 384.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 février 2005*

La séance est ouverte à 10.00 heures à Luxembourg.

*Bureau*

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Jean-Marc Kieffer,

Secrétaire: René Faltz,

Scrutateur: Nico Rollinger.

*Exposé du Président*

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

1. Sont présents ou représentés les associés indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées.

2. Que tous les associés étant représentés et se reconnaissent dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

3. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de modifier le nombre des parts sociales en le fixant à 300 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

2. Cession de chaque associé de 50 parts sociales chacun à Monsieur René Faltz.

3. Acceptation de cette cession par Monsieur René Faltz.

4. Adaptation des statuts pour tenir compte de la présence d'un troisième associé.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de modifier le nombre de parts sociales et de le fixer à 300 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

2. Les deux associés décident de céder chacun 50 parts sociales à Monsieur René Faltz, Avocat, demeurant professionnellement 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

3. L'Assemblée constate l'intervention de Monsieur René Faltz qui accepte expressément cette cession par laquelle il devient associé de 100 parts sociales.

Les parts sociales sont donc réparties comme suit:

- Monsieur Jean-Marc Kieffer. ....	100 parts sociales
- Monsieur Nico Rollinger. ....	100 parts sociales
- Monsieur René Faltz. ....	100 parts sociales

4. Ensuite les trois associés se sont réunis et décident d'adapter les statuts pour tenir compte de la présence d'un troisième associé. Les statuts auront dorénavant la forme suivante:

SOCIETE CIVILE LUXEMBIRD,

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

### **Titre I<sup>er</sup>. Objet, Dénomination, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion et la mise en valeur, la vente ou l'échange d'un ou de plusieurs aéronefs et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 2.** La société prend la dénomination SOCIETE CIVILE LUXEMBIRD.

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour, pour une durée illimitée.

Tout associé qui voudra céder ses parts devra offrir en vente celle-ci, dans un délai de trois mois, aux deux autres associés à raison de la moitié de ses parts. Ces deux associés auront la possibilité, soit d'acquérir la moitié des parts soit l'entièreté des parts, au cas où l'un des deux associés refuserait d'acquérir les parts lui offertes.

Au cas où les deux associés auxquels les parts sont offerts n'accepteraient pas, dans un délai d'un mois, d'acquérir toutes les parts de l'associé voulant sortir, ce dernier aura le droit de forcer la société à vendre son ou ses aéronefs pour être dissoute ensuite aux droits des trois associés.

Au cas où les deux associés ou l'un des deux associés se décideraient à acquérir toutes les parts de l'associé sortant, et en cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois experts. Chaque associé procédera chacun de son côté à la nomination d'un expert. A défaut par l'une des parties de procéder à la désignation d'un expert, ceci dans les quinze jours de l'invitation par lettre recommandée qui leur a été faite, la désignation interviendra à l'initiative de la partie la plus diligente par le Président du Tribunal Civil de l'Arrondissement de Luxembourg.

Les experts devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des experts aura été complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision contre signature des documents de transfert des parts. Les experts devront dans leur évaluation, tenir compte de tous les éléments de la société et les évaluer à leur juste valeur.

**Art. 4.** Le siège de la société est à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des trois associés.

### **Titre II. Apports, Capital, Parts Sociales**

**Art. 5.** Le capital est fixé à 10.000 EUR. Il est représenté par 300 parts sociales, sans désignation de valeur nominale. Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1. Monsieur Jean-Marc Kieffer, préqualifié .....	100 parts
2. Monsieur Nico Rollinger, préqualifié .....	100 parts
3. Monsieur René Faltz, préqualifié .....	100 parts
Total: trois cent parts. ....	300 parts

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées à des tiers, qu'avec l'accord des deux autres associés.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes, les associés devront essayer d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera dissoute par le décès de l'un des trois associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé décédé.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts, aux pactes d'associés éventuellement existants et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. Administration de la Société**

**Art. 10.** La société est gérée par les trois associés qui pourront par leurs seules signatures engager la société dans son administration courante.

Tout acte d'acquisition, de disposition ou de gestion entraînant un impact financier dépassant 25.000,- EUR devra être signé conjointement par les trois associés afin d'être opposable aux tiers.

#### **Titre IV. Dissolution, Liquidation**

**Art. 11.** En cas de dissolution anticipée de la société, les associés décident du mode de liquidation et nomment un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les pouvoirs.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une décision des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à la société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre V. Disposition Générale**

**Art. 12.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix août 1915 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 16 février 2005.

J.-M. Kieffer / R. Faltz / N. Rollinger

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02496. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032615.3/263/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

---

#### **ALICIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.028.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Signature.

(033009.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

#### **BRUSKORT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.030.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 103.345.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02188, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

*Pour BRUSKORT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant A*

Signatures

(033000.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

#### **BRUSKORT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.030.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 103.345.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02193, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

*Pour BRUSKORT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant A*

Signatures

(033001.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**BRUSKORT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.030.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 103.345.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02195, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

*Pour BRUSKORT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

(033002.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**PRODUITS MEDITERRANEENS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.424.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 14 février 2005 que le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04100. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033013.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**N.S.I., NEW STEP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.189.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(033016.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**SOVAPRIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.922.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(033036.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**SOVAPRIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.922.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(033044.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**KLÖCKNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 107.394.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of April.  
Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

LGB-K-GERMANY-BC GmbH (renamed KLÖCKNER & CO INTERNATIONAL GmbH), a company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Neudorfer Strasse 3-5, D-47057 Duisburg (Germany), registered with the District Court of Duisburg under number HRB 17565, represented by Marc Meyers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London (GB) on 12 April 2005.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

### Chapter I.- Form, Corporate name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of KLÖCKNER, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to be the manager of KLÖCKNER INVESTMENT S.C.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg.

The object of the Company is also the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

### Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.



Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III.- Management, Statutory Auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may as well resign. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 12. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

**Art. 16. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV.- Meeting of Shareholders

**Art. 17. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Managers.

#### Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 22. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party's proxy holder, this party has subscribed for the number of shares and has fully paid up in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
LGB-K-GERMANY-BC, GmbH (renamed KLÖCKNER & CO INTERNATIONAL, GmbH) .....	12,500.-	125	12,500.-
Total .....	12,500.-	125	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of December 2005.

#### *Extraordinary General Meeting*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1) The sole shareholder resolved to appoint the following Managers for an undetermined period.
  - Mr Helmut Geisen, Attorney-at-law, born on 28 October 1949 in Oberhausen, residing in Hegestrasse 31, D-46244 Bottrop (Germany); and
  - Mr Hans-Jürgen Weisser, Merchant, born on 26 January 1951 in Duisburg, residing in Roderichstrasse 1, D-47441 Moers (Germany).
- 2) The sole shareholder resolved to set the registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LGB-K-GERMANY-BC, GmbH (renommée KLÖCKNER & Co INTERNATIONAL, GmbH), une société constituée sous les lois allemandes, établie et ayant son siège social à Neudorfer Strasse 3-5, D-47057 Duisburg (Allemagne), inscrite auprès du Tribunal d'Arrondissement de Duisburg sous le numéro HRB 17565, représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Londres (GB), le 12 avril 2005.

La procuration susmentionnée, signée par le comparant dûment représenté et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant dans sa susdite capacité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

#### **Chapitre 1<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination KLÖCKNER, S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet d'être le gérant de KLOCKNER INVESTMENT S.C.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg.

La Société a également pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II.- Capital, Parts Sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III.- Gérance, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Evénements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Gérant aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Gérant, subsidiairement, par le ou les commissaires aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés aux Gérants en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modifica-



tion des statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement sont signés par le président ou par un membre du Gérant.

### Chapitre V.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider, dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, et diminué des pertes reportables et des montants à allouer à une réserve à constituer en vertu de la loi ou des Statuts.

### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### Chapitre VII.- Loi Applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante dûment représentée ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré entièrement en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
LGB-K-GERMANY-BC, GmbH (renommée KLÖCKNER & CO INTERNATIONAL, GmbH) .....	12.500,-	125	12.500,-
Total .....	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900,-.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour de décembre 2005.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Helmut Geisen, avocat, né le 28 octobre 1949 à Oberhausen, résidant à Hegestrasse 31, D-46244 Bottrop (Allemagne);

- Monsieur Hans-Jürgen Weisser, commerçant, né le 26 janvier 1951, résidant à Roderichstrasse 1, D-47441 Moers (Allemagne).

2) L'associé unique décide de fixer le siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2005, vol. 906, fol. 52, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2005.

B. Moutrier.

(032761.3/272/445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

**COMPAGNIE FINANCIERE MONTCHOISI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.944.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(033046.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**PARADISE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 72.073.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(033047.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**UBP MULTIFUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.602.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033249.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**MARVOL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 38.659.

FIDEX AUDIT, S.à r.l., Luxembourg démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

FIDEX AUDIT, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033264.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**KLÖCKNER FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 107.396.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of April.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KLÖCKNER INVESTMENT S.C.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 April 2005, represented by Marc Meyers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Duisburg on 13 April 2005.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of KLÖCKNER FINANCE, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Chapter II.- Capital, Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III.- Management, Statutory Auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may as well resign.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Events Affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 12. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

**Art. 16. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV.- Meeting of Shareholders

**Art. 17. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Managers.

#### Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 22. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.



Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has fully paid up in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
KLÖCKNER INVESTMENT S.C.A. ....	12,500.-	125	12,500.-
Total .....	12,500.-	125	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of December 2005.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to appoint the following Managers for an undetermined period:

- Mr Helmut Geisen, Attorney-at-law, born on 28 October 1949 in Oberhausen, residing in Hegestrasse 31, D-46244 Bottrop (Germany); and

- Mr Hans-Jürgen Weißer, Merchant, born on 26 January 1951 in Duisburg, residing in Roderichstrasse 1, D-47441 Moers (Germany).

2) The sole shareholder resolved to set the registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KLÖCKNER INVESTMENT S.C.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg, constituée suivant acte passé par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 avril 2005, représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Duisburg, le 13 avril 2005.

La procuration susmentionnée, signée par le comparant dûment représenté et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant dans sa susdite capacité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

#### **Chapitre 1<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination KLÖCKNER FINANCE, S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II.- Capital, Parts Sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III.- Gérance, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Evénements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Gérant aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Gérant, subsidiairement, par le ou les commissaires aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés aux Gérants en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou tout autrement sont signés par le président ou par un membre du Gérant.

#### Chapitre V.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider, dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, et diminué des pertes reportables et des montants à allouer à une réserve à constituer en vertu de la loi ou des Statuts.

#### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

#### Chapitre VII.- Loi Applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et paiement*

La partie comparante dûment représentée ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
KLÖCKNER INVESTMENT S.C.A.....	12.500,-	125	12.500,-
Total.....	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

##### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900,-.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour de décembre 2005.

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Helmut Geisen, avocat, né le 28 octobre 1949 à Oberhausen, résidant à Hegestrasse 31, D-46244 Bottrop (Allemagne);

- Monsieur Hans-Jürgen Weißer, commerçant, né le 26 janvier 1951, résidant à Roderichstraße 1, D-47441 Moers (Allemagne).

2) L'associé unique décide de fixer le siège social est fixé à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2005, vol. 906, fol. 52, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2005.

B. Moutrier.

(032764.3/272/439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

### **AUTOMOTIVE INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 95.921.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 23 septembre 2003 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, R.C.S. B 15.302,

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

et

AUTOMOTIVE INDUSTRIES, S.à r.l., Luxembourg, R.C. B 95.921.

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La dénonciation de la convention de domiciliation susvisé sera effective au 18 avril 2005.

Luxembourg le 20 avril 2005.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033088.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

### **DUFENERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 93.965.

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFENERGY S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 93.965. La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 30 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 715 du 7 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 février 2004, publié au Mémorial C numéro 352 du 30 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des 27.295 (vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-quinze) actions, divisées en 25.000 (vingt-cinq mille) actions ordinaires de type A et 2.295 (deux mille deux cent quatre-vingt-quinze) actions préférentielles sans droit de vote de type B représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à EUR 54.590,- (cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.



III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.076,- (douze mille soixante-seize Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 54.590,- (cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros) à EUR 66.666,- (soixante-six mille six cent soixante-six Euros) par l'émission de 6.038 (six mille trente-huit) actions préférentielles sans droit de vote de type B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, par apport en numéraire, et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.487.755,99 (deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-cinq Euros et quatre-vingt-dix neuf cents).

2. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par FAST INVEST S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 66.179, et par BRUNO BOLFO, demeurant à Via Vicari 6, CH-6900 Lugano, en faveur de DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 49.308, et approbation par les actionnaires existants de la souscription de 6.038 (six mille trente-huit) actions préférentielles sans droit de vote de type B par DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., prénommé.

3. Souscription et libération intégrale par DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., prénommée, de la totalité des nouvelles actions préférentielles sans droit de vote de type B émises d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.487.755,99 (deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-cinq Euros et quatre-vingt-dix neuf cents).

4. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 12.076,- (douze mille soixante-seize Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 54.590,- (cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros) à EUR 66.666,- (soixante-six mille six cent soixante-six Euros) par l'émission de 6.038 (six mille trente-huit) actions préférentielles sans droit de vote de type B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.487.755,99 (deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-cinq Euros et quatre-vingt-dix neuf cents).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par FAST INVEST S.A. et BRUNO BOLFO, prénommés, en faveur de DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., prénommée, et d'approuver la souscription de 6.038 (six mille trente-huit) actions préférentielles sans droit de vote de type B par DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., prénommée.

*Troisième résolution*

*Souscription - Paiement*

L'assemblée décide d'accepter la souscription par DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., prénommée, de la totalité des 6.038 (six mille trente-huit) nouvelles actions préférentielles sans droit de vote de type B par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.487.755,99 (deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-cinq Euros et quatre-vingt-dix-neuf cents), pour un montant total de EUR 2.499.831,99 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trente et un euros quatre-vingt-dix-neuf cents) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 (cinq) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 66.666,- (soixante-six mille six cent soixante-six Euros) représenté par 33.333 (trente-trois mille trois cent trente-trois) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, réparties comme suit: 25.000 (vingt-cinq mille) actions ordinaires de type A et 8.333 (huit mille trois cent trente-trois) actions préférentielles sans droit de vote de type B.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 3, case 1. – Reçu 24.877,56 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(032670.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

**GERVI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. S. Luxembourg B 7.315.

Avec effet au 17 février 2005, la société MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. a mis fin au contrat de domiciliation et les administrateurs, Messieurs Roger Molitor, André Wilwert, Paul Marx ainsi que le commissaire aux comptes la société INTERAUDIT, S.à r.l., se sont démis de leurs fonctions.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour avis sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033217.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**MARVOL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 38.659.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 30 juin 1995 entre la société SOFINEX S.A. (R.C.S. Luxembourg B 46.699) avec siège social 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et la société MARVOL HOLDINGS S.A., a été dénoncé par la société SOFINEX S.A. en date du 22 avril 2005.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033265.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. S. Luxembourg B 31.647.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 octobre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.  
- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs: Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A.

- L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre Schill.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033266.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**TRESFIN HOLDING S.A., Société Anonyme,**

**(anc. TRESFIN S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.096.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

TRESFIN HOLDING S.A. (anc. TRESFIN S.A.)

R. Scheifer-Gillen / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(033436.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**OPERINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord / rue du Palais de Justice.  
R. C. Luxembourg B 98.137.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 3 février 2005*

Les mandats de Marc Muller, Michäel Censier et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2010 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Michäel Censier, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2010 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

OPERINVEST S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04738. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033272.3/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**SOCIETE DE GERANCE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 70.596.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

(033280.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**BCB S.A., Société Anonyme,  
(anc. ITUPA S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 avril 2005.

J.-J. Wagner

*Notaire*

(033282.3/239/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 29.471.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

*Pour COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding*

M. Juncker

*Administrateur*

(033379.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires, tenue à Luxembourg au siège social de la société,  
le 15 mars 2005 à 11.00 heures

4. Après délibération, l'Assemblée approuve la résolution suivante:

- Approbation de la démission de Madame Karin Forseke en tant que membre et présidente du Conseil d'Administration;
- Approbation de la démission de Monsieur Niels Olsen en tant que membre du Conseil d'Administration;
- Election de Monsieur Lars Bjerrek comme nouveau président du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Karin Forseke;

- Réélection des autres membres du Conseil d'Administration pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Lars Bjerrek, Président;
- M. Matti Kinnunen;
- M. Anders Ljungh;
- M. Anders Hultin;
- M. Claes-Johan Geijer, Administrateur-délégué;
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-délégué adjoint.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour extrait conforme

B. Frèrejean

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04407.

(033290.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**STYLE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 8, boulevard Marcel Cahen.  
R. C. Luxembourg B 17.597.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033286.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**MONDIAL VACATION CLUB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 48.818.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MONDIAL VACATION CLUB S.A.

Signature

(033311.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**MONDIAL VACATION CLUB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 48.818.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MONDIAL VACATION CLUB S.A.

Signature

(033312.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**MORAVE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.410.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033326.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**MORAVE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.410.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033328.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**MORAVE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.410.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033330.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.  
R.C. Luxembourg B 15.585.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(033340.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**LEXTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 46.674.

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEXTONE, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 584 du 12 août 1994,

modifié en date du 13 mai 2002 suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale extraordinaire, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C des sociétés et Associations numéro 1172 du 5 août 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.674.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Franz Bondy, administrateur de sociétés, demeurant à L-7456 Lintgen, 9, place Roschten,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vito Laterza, employé privé, demeurant à L-5426 Greiveldange, 8, A Benzelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 181 du 1<sup>er</sup> mars 2005 et N° 209 du 9 mars 2005, au Letzeburger Journal des 1<sup>er</sup> mars 2005 et 9 mars 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, de laquelle il résulte que sur les cent vingt-cinq (125) actions représentant l'intégralité du capital social, cent dix-neuf (119) actions sont représentées.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de plus de cinquante pour cent (50%) des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société LEXTONE S.A., en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme Monsieur Franz Bondy, administrateur de sociétés, demeurant à L-7456 Lintgen, 9, place Roschten, né à Berlin, le 20 juillet 1955, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bondy, R. Galiotto, V. Laterza, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, vol. 147S, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 avril 2005.

P. Decker.

(032797.3/206/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

**MAG-DATA CONSULTING S.A., Société Anonyme,  
(anc. MAG-DATA S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 60.874.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

*Pour MAG-DATA CONSULTING S.A. (anc. MAG-DATA S.A.)*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

F. Innocenti / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(033437.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

40931

**LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 30.541.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

LUXONEN S.A.

Représenté par E. Maldifassi

(033343.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**G3 IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 58.660.

### DISSOLUTION

L'an deux mil quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Séverine Germini, employée privée, demeurant à Thil (France),  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de GOLDMER INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite sous le numéro I.B.C. 604590,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mars 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme G3 IMMOBILIERE S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 58.660, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 7 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 360 du 8 juillet 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale des actionnaires tenue sous seing privé et contenant conversion du capital social en euro, en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.285 du 5 septembre 2002;

- Que le capital social de la société anonyme G3 IMMOBILIERE S.A. s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- Que GOLDMER INVESTMENT LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme G3 IMMOBILIERE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que GOLDMER INVESTMENT LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société G3 IMMOBILIERE S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

\* que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Germini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 avril 2005.

G. Lecuit.

(033226.3/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**ADD+ FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 80.495.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(033352.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**ARAGON SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.812.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(033354.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**VETINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.738.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(033355.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.949.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04399, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(033356.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**NOUVELLE SOCIETE VINS DU PORTUGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4640 Differdange, 19, avenue d'Obercorn.  
R. C. Luxembourg B 107.382.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel Alves Ribeiro, commerçant, né à Differdange, le 13 octobre 1980 (Matricule 1980 1013 239), demeurant à L-4591 Differdange, 1, rue des Jardins,
2. Monsieur Alexandrino Alves Ribeiro, ouvrier, né à Teixeira Baião, Portugal, le 8 janvier 1983 (Matricule 1983 0108 052), demeurant à L-4591 Differdange, 1, rue des Jardins,

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de NOUVELLE SOCIETE VINS DU PORTUGAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un dépôt de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et le commerce de produits alimentaires.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2005.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. Monsieur Michel Alves Ribeiro, prénommé: quatre-vingt-dix-huit parts sociales . . . . .	98
2. Monsieur Alexandrino Alves Ribeiro, prénommé . . . . .	2
Total: cent parts sociales . . . . .	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 995,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2)
2. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Joseph Moura, commerçant, né à Differdange, le 21 mars 1972 (Matricule 1972 0321 176), demeurant à L-4640 Differdange, 19, avenue d'Obercorn.
3. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Michel Alves Ribeiro, prénommé.
4. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.
5. L'adresse du siège social est fixée au L-4640 Differdange, 19, avenue d'Obercorn.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Alves Ribeiro, A. Alves Ribeiro, J. Moura, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2005, vol. 893 fol. 15, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 19 avril 2005.

R. Schuman.

(032641.3/237/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

**MISTERI FERNAND, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3592 Dudelange, 6, rue Verte.  
R. C. Luxembourg B 28.103.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033359.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**BVS CENTRE MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 107.398.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, en sa qualité de mandataire spécial de:

1. La société dénommée MAFARGE ASSETS CORPORATION, Panama, c/o Quijano & Associates, Edificio Salduba, calle 53 Este, Urbanizacion Obarrio (République de Panama), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de la République de Panama sous le numéro 16228917209162, représentée par Dr Charles-André Junod, avocat, avec adresse professionnelle au 17, rue Topffer, CH-1206 Genève, en vertu d'une procuration datée du 21 mars 2005.

2. Monsieur David John Sebire, né le 7 mars 1943 à Londres (Grande-Bretagne), administrateur de sociétés, demeurant à Mill Farm, Wood Lane, Horton, South Glos (Grande-Bretagne), BS37 6PG, en vertu d'une procuration datée du 21 mars 2005.

3. Monsieur Alain Van Hulle, né le 3 mars 1955 à Jadotstad (Congo), administrateur de sociétés, demeurant à 26, Dennenlaan, B-2630 Aartselaar (Belgique), en vertu d'une procuration datée du 18 mars 2005.

4. Monsieur Martin Winward, né le 10 septembre 1951 à Bolton (Grande-Bretagne), administrateur de sociétés, demeurant à Entwistle House, Entwistle, Bolton, Lancashire (Grande-Bretagne), BL70LR, en vertu d'une procuration datée du 12 avril 2005.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BVS CENTRE MANAGEMENT.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'investissement et l'acquisition de biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger, leur exploitation et leur mise en valeur sous quelque forme que ce soit, la promotion immobilière, notamment de centres commerciaux ou plus spécifiquement de «Factory Outlet Centers», de «Retail Parks» ou de «Shopping Centers», ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois cent dix mille (EUR 310.000,-) par la création et l'émission de trente et un mille (31.000) actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de mai de chaque année à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Sur le solde du bénéfice net de la société est distribué un dividende d'au moins dix pour cent.

Le montant restant sera mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice sociale commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. MAFARGE ASSETS CORPORATION, prédésignée, mille huit cent soixante actions	1.860
2. Monsieur David John Sebire, prédésigné, six cent vingt actions	620
3. Monsieur Alain Van Hulle, prédésigné, trois cent dix actions	310
4. Monsieur Martin Winward, prédésigné, trois cent dix actions	310
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui du commissaire à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Robin Behar, né le 14 septembre 1941 à Wrecclesham (Grande-Bretagne), administrateur de société, domicilié à 20, bd Princesse Charlotte, MC-98000 Monte-Carlo;
- b. Monsieur David John Sebire, né le 7 mars 1943 à Londres (Grande-Bretagne), administrateur de sociétés, demeurant à Mill Farm, Wood Lane, Horton, South Glos (Grande-Bretagne), BS37 6PG;
- c. Monsieur Alain Van Hulle, né le 3 mars 1955 à Jadotstad (Congo), administrateur de sociétés, demeurant à 26, Dennenlaan, B-2630 Aartselaar (Belgique);
- d. Monsieur Martin Winward, né le 10 septembre 1951 à Bolton (Grande-Bretagne), administrateur de sociétés, demeurant à Entwistle House, Entwistle, Bolton, Lancashire (Grande-Bretagne), BL70LR;
- e. Monsieur Maurice Houssa, né le 25 avril 1959 à Luluabourg (Congo), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

*Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire: MAZARS, société anonyme, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

*Sixième résolution*

Est appelé aux fonctions de Président: Monsieur Robin Behar, prédésigné.

*Septième résolution*

Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale donne pouvoir bancaire avec signature conjointe à deux à Madame Bernadette Audenaerde, née le 23 mai 1952 à Alberta (Congo), domiciliée à 33-35, rue Richelmi, F-06300 Nice.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2005, vol. 906, fol. 60, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Releveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2005.

B. Moutrier.

(032766.3/272/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

---

**AIGLOR INVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 73.378.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033362.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**AIGLOR INVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 73.378.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signatures.

(033360.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**PORTENA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 96.085.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033368.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**LEXTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 46.674.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2005*

L'an deux mille cinq, le 23 mars.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEXTONE, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 2 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 584 du 12 août 1994,

modifié en date du 13 mai 2002 suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale extraordinaire, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations numéro 1172 du 5 août 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 mars 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.674.

L'assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Franz Bondy qui désigne comme secrétaire Madame Silke Dahlem, employée privée, demeurant à D-Trier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vito Laterza, employé privé, demeurant à L-Greiveldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 189 du 3 mars 2005 et N° 219 du 11 mars 2005, au Letzeburger Journal des 3.mars et 11 mars 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau, de laquelle il résulte que sur les cent vingt-cinq (125) actions représentant l'intégralité du capital social, cent dix-neuf (119) actions sont représentées.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de plus de cinquante pour cent (50%) des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Réception du rapport du liquidateur.
2. Nomination d'un commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'Assemblée générale réceptionne le rapport du liquidateur soumis à l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale nomme M. Vito Laterza, employé privé, demeurant à L-5426 Greiveldange, 8, A Benzelt, né à Luxembourg, le 10 novembre 1968, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signature / Signature / Signature  
Président / Secrétaire / Scrutateur

Luxembourg-Eich, le 23 mars 2005  
Pour copie certifiée conforme  
P. Decker  
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00436. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032800.3/236/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

---

**MELICHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 85.168.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature.

(033369.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 79.540.

Les comptes annuels au 31 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 2005.

Pour HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en commandite par actions

J. Baden

(033404.3/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

---

**KLINKER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 89.317.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033363.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**KLINKER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 89.317.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033365.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**KLINKER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 89.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(033364.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**MULTI-AGRO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 26.089.

DISSOLUTION

L'an deux mil cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur François Marie Albert Adam, administrateur de société, demeurant à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy,

ici représentée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme holding MULTI-AGRO S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 26.089, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître George d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 mai 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 272 du 3 octobre 1987;

- Que Monsieur François Marie Albert Adam est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding MULTI-AGRO S.A.;

- Que Monsieur François Marie Albert Adam prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- Que Monsieur François Marie Albert Adam, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding MULTI-AGRO S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé;

- Que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, Monsieur François Marie Albert Adam déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu;

- Que l'activité de la société a cessé, que Monsieur François Marie Albert Adam, est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société;

- Que le mandataire ou le notaire instrumentant peut procéder à l'annulation des actions de la société.



- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Hansen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 avril 2005, vol. 431, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 avril 2005.

H. Hellinckx.

(033222.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

### **DESIGN DECO PUB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R. C. Luxembourg B 59.336.

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DESIGN DECO PUB S.A., avec siège social à Bettembourg, constituée par acte du notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven, en date du 20 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 464 du 21 août 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1046 du 21 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard Felten, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Balsamo, administrateur de sociétés, demeurant à F-57440 Algrange, 6, côte des Moineaux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société DESIGN DECO PUB S.A. de Bettembourg à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 et du premier alinéa de l'article 17 des statuts suite au changement de siège de la société.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 17 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Mamer.»

«**Art. 17. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le second lundi du mois de juin à 18.00 heures à Mamer au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les convocations.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Felten, M. Strauss, J.-P. Balsamo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

G. Lecuit.

(033285.3/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**DESIGN DECO PUB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R. C. Luxembourg B 59.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

G. Lecuit.

(033287.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**IMFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.876.

L'an deux mille cinq, le trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMFIN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 302 du 2 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Toelen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Ana Dias, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

2. Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à dix-huit heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article trois des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à dix-huit heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Evrard, D. Toelen, A. Dias, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 mars 2005, vol. 430, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2005.

H. Hellinckx.

(033346.3/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**IMFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2005.

H. Hellinckx.

(033349.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**EUROCLEAR RE, Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 104.425.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of EUROCLEAR RE, a société anonyme, having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 25 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 142 on 16 February 2005 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The meeting is called to order at 11.00 a.m. by Mr. Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, who acts as the Chairman.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs. Joëlle Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

To amend article 8 of the articles of incorporation of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting.

IV. The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on each item of its agenda. The shareholders represented acknowledge and confirm the statement made by the chairman.

Thereupon the general meeting, after deliberation, adopts unanimously the following resolution:

*Resolution*

The general meeting resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company by adding before the last paragraph a new paragraph which shall read as follows:

«One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was closed at 11.15 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day as set out at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROCLEAR RE, une société anonyme avec siège social à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 16 février 2005 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Joëlle Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée extraordinaire.

IV. Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires représentés reconnaissent et confirment la constatation faite par le président.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, adopte à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société par l'ajout avant le dernier alinéa d'un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation est équivalente à une présence physique lors de la réunion.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, J. Elvinger, A. Scarpa, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2005, vol. 893, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033305.3/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**EUROCLEAR RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 104.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033308.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**AUSTFINANZVERWALTUNG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxemburg, 3, place Dargent.

H. R. Luxemburg B 91.648.

Im Jahre zweitausendundfünf, am vierzehnten März.  
Vor Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind die Aktionäre der Gesellschaft AUSTFINANZVERWALTUNG S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, 3, Place Dargent zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 17. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 13. März 2003, Nummer 272. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 14. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 7. April 2003, Nummer 377.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Mag. Peter Fischbacher, Bankangestellter, wohnhaft in A-1010 Wien, Seitzergasse 2-4.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Filippo Comparetto, Privatangestellter, Luxemburg, 3, Place Dargent.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Roger Caurla, maître en droit, Luxemburg, 3, Place Dargent.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I. Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Abänderung des Geschäftsjahres, welches vom ersten April bis zum einunddreissigsten März des darauffolgenden Jahres laufen soll und entsprechende Abänderung von Artikel 12 der Satzung. Ausnahmsweise endet das laufende Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2004 enden sollte, am 31. März 2005.

2. Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Geschäftsjahr abzuändern, welches fortan vom ersten April bis zum einunddreissigsten März des darauffolgenden Jahres läuft. Ausnahmsweise endet das laufende Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2004 begonnen hat und am 31. Dezember 2004 enden sollte, am 31. März 2005.

Infolgedessen wird Artikel 12 der Satzung wie folgt abgeändert:

«Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten April bis zum einunddreissigsten März des darauffolgenden Jahres.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Fischbacher, F. Comparetto, R. Caurla, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2005, vol. 430, fol. 100, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 11. April 2005.

H. Hellinckx.

(033345.3/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.